

Soutien aux communes condamnées par le Tribunal Administratif

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute :

"Pour avoir voulu répondre aux inquiétudes des habitants de Montferrand-du-Périgord, en avril 2016 le conseil municipal a pris une délibération contre l'installation des nouveaux compteurs électriques Linky. Elle a été convoquée en audience au tribunal administratif le lundi 10 octobre (voir Sud-Ouest du mardi 11 octobre) et condamnée le vendredi 14 octobre à verser des frais d'avocats de la partie adverse à hauteur de 1200€.

Cette somme très élevée pour une petite commune risque de pénaliser les subventions aux actions culturelles et éducatives de Montferrand."

La commune organise une soirée de soutien le 29 Octobre.

Pour ceux, nombreux, qui ne pourront s'y rendre mais qui souhaiteraient apporter un petit soutien financier à cette commune, il est possible de transmettre un don par chèque à :

Amicale laïque Mairie 24440 MONTFERRAND DU PERIGORD*

Il est important que la solidarité s'exprime et prouve aux élu(e)s qui se sentent un peu "seul(e)s" pour défendre leurs administré(e)s que la population est prête à se mobiliser pour que cesse ce projet qui n'est pas fait pour nous ... mais pour le profit de groupe industriels.

Merci de faire circuler cet appel, faisons nous entendre.

Conférence - spectacle
samedi 29 octobre 21h
LE DROIT SE MEURT
Soirée de soutien à Montferrand 10€
réservation obligatoire
09 61 25 26 46
par Alain BRESSY
ancien magistrat
agitateur de libertés
A partir de 15 ans
Blairéau résiste
MONTFERRAND PERIGORD

Spectacle « Le droit se meurt » à Montferrand-du-Périgord
En soutien après la condamnation de la délibération sur les compteurs Linky

Le 14 octobre, la commune de Montferrand-du-Périgord a été condamnée par le tribunal administratif de Bordeaux pour avoir pris une décision contre l'installation des compteurs électriques Linky. A côté de la poursuite de l'action sur le plan administratif, une soirée de défense de la démocratie et de l'expression des petites communes aura lieu le samedi 29 octobre à partir de 21h à la salle des fêtes. Le spectacle donné par Alain Bressy, ancien magistrat, sera suivi d'un débat autour d'un verre de famille.

Le spectacle

Il n'y a point de bonheur sans liberté et pas de liberté sans un droit pour les garantir et une justice pour le faire respecter... Dans l'urgence d'une démocratie attaquée, Alain BRESSY, ancien magistrat et délégué syndical, créateur d'événements et agitateur de libertés résiste et raconte, explique l'histoire, le fonctionnement du droit et de la justice jusqu'aux torsions actuelles avec humour et simplicité. Cette conférence spectacle d'une durée de une heure vingt repose sur un décor évolutif créé par le peintre Marcel NINA PAJOT. A partir de 14 ans

Le soutien à la commune de Montferrand-du-Périgord

Pour avoir voulu répondre aux inquiétudes des habitants de Montferrand-du-Périgord, en avril 2016 le conseil municipal a pris une délibération contre l'installation des nouveaux compteurs électriques Linky. Elle a été convoquée en audience au tribunal administratif le lundi 10 octobre (voir Sud-Ouest du mardi 11 octobre) et condamnée le vendredi 14 octobre à verser des frais d'avocats de la partie adverse à hauteur de 1200€.

Cette somme très élevée pour une petite commune risque de pénaliser les subventions aux actions culturelles et éducatives de Montferrand.

A la suite du spectacle, au cours des échanges informels autour d'un verre de famille, les spectateurs pourront à la fois exprimer leur soutien à la commune et interroger les élus sur cette expérience.

Conférence - spectacle
samedi 29 octobre 21h
LE DROIT SE MEURT
Soirée de soutien à Montferrand 10€
réservation obligatoire
09 61 25 26 46
par Alain BRESSY
ancien magistrat
agitateur de libertés
A partir de 15 ans
Blairéau résiste
MONTFERRAND PERIGORD

Informations pratiques

Où : salle des fêtes de Montferrand-du-Périgord
Quand : samedi 29 octobre à partir de 21h
Durée : spectacle lui-même 1h20
Prix : 10€
Réservation obligatoire : 09 61 25 26 46 (laisser un nom et le nombre de places réservées)

www.montferrand-du-perigord.fr

*du fait de l'impossibilité de verser de l'argent directement au budget d'une commune, la solidarité passera par l'Amicale laïque qui prendra le relais pour des actions que la commune ne pourra assumer du fait de la pénalité de 1200 euros exigée et obtenue par Enedis.